



<p><b>REFERENTIEL D'ACTIVITES</b></p> <p><i>Décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés.</i></p>	<p><b>REFERENTIEL DE COMPETENCES</b></p> <p><i>Identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités.</i></p>	<p><b>REFERENTIEL D'ÉVALUATION</b></p> <p><i>Définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i></p> <p>Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 1 et 2 sont définies à l'article A 212-52 du code du sport.</p> <p>Les modalités d'évaluation des unités capitalisables (UC) 3 et 4 sont définies à l'annexe II du présent arrêté.</p>	
		<p><b>MODALITES D'ÉVALUATION</b></p>	<p><b>CRITERES D'ÉVALUATION</b></p>
<p><b>UC1 - CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION</b></p>			
<p><b>Participation à la conception de projets et à la direction d'une structure de sports équestres</b></p> <p>Contribution à l'analyse des attentes des prescripteurs en prenant en compte les caractéristiques physiques, cognitives et psychiques des publics impliqués</p> <p>Participation au temps de concertation avec les instances dirigeantes en adaptant les modalités de communication de l'information aux singularités de son interlocuteur pour favoriser l'intégration de tous</p> <p>Proposition d'actions dans le cadre des objectifs de la structure de</p>	<p>C1.1 - Analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel en tenant compte des particularités des publics impliqués</p> <p>C1.2 - Formaliser les éléments d'un projet d'action en lien avec les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en sports équestres</li> <li>- une soutenance orale.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscrit son action dans le cadre des orientations et des valeurs de la structure de sports équestres, dans une perspective éducative et intégrative</li> <li>- Participe à des diagnostics sur un territoire</li> <li>- Inscrit son action dans le cadre des politiques publiques locales</li> <li>- Prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés et leurs</li> </ul>

<p>sports équestres en lien avec les spécificités des publics encadrés</p> <p>Élaboration et partage de programmes sportifs en sports équestres adaptés aux caractéristiques et besoins de chacun</p> <p>Anticipation des évolutions possibles du projet d'action en prenant en compte les caractéristiques singulières des différents publics notamment ceux en situation de handicap</p>	<p>C1.3 - Définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action en prenant en compte les spécificités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des publics impliqués</p>	<p>caractéristiques spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux</li> <li>- Implique les bénévoles dans la conception en prenant en compte les caractéristiques spécifiques de chacun afin de favoriser la dimension collective du travail en équipe et l'intégration de tous</li> <li>- Définit les objectifs d'un projet d'action</li> <li>- Propose les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics pour répondre aux objectifs et aux besoins particuliers des publics</li> <li>- Organise la mise en œuvre de démarches participatives</li> <li>- Conçoit des démarches d'évaluation</li> <li>- Compose une équipe d'intervenants en favorisant la dimension collective du travail en équipe et l'intégration de tous</li> <li>- Élabore un budget prévisionnel</li> </ul>
--	--	--

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Négocie avec sa hiérarchie les financements du projet d'action</li> <li>- Prend en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel</li> </ul>
--	--	--	--

**UC2 : COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION**

<p><b>Coordination d'une équipe bénévole et professionnelle au sein d'une structure de sports équestres</b></p> <p>Organisation des collaborations entre professionnels et bénévoles en adaptant les modalités de communication, les objectifs, les moyens et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous</p> <p>Gestion de la dynamique de groupe en incluant chaque membre au regard de ses caractéristiques et besoins particuliers</p> <p>Définition des choix techniques et stratégiques</p> <p>Conception de la communication adaptée aux caractéristiques singulières du public visé</p> <p>Représentation de la structure auprès des différents acteurs et partenaires</p>	<p>C2.1 - Animer une équipe de travail en favorisant la dimension collective et l'intégration de tous</p> <p>C2.2 - Promouvoir les actions programmées en adaptant les modalités de communication aux singularités de son interlocuteur</p> <p>C2.3 - Gérer la logistique des programmes d'action</p> <p>C2.4 - Animer la démarche qualité</p>	<p>Une seule modalité certificative permet d'évaluer de façon distincte les UC 1 et 2.</p> <p>La situation d'évaluation certificative est réalisée au moyen de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un document écrit analysant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif en sports équestres</li> <li>- une soutenance orale.</li> </ul>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participe au recrutement en veillant à respecter l'intégration de tous</li> <li>- Anime les réunions au sein de la structure de sports équestres en adaptant les objectifs, plan d'actions, démarches et outils aux particularités de chaque membre de l'équipe pour favoriser l'intégration de tous</li> <li>- Met en œuvre les procédures de travail adaptées aux caractéristiques spécifiques des acteurs</li> <li>- Participe aux actions de tutorat dans la structure de sports équestres en prenant en compte les caractéristiques spécifiques du tuteur</li> <li>- Facilite les démarches participatives au sein de la structure de sports équestres</li> </ul>
--	--	---	--

			<p>afin de favoriser l'intégration de tous</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accompagne le développement des membres de l'équipe en prenant en compte les caractéristiques et besoins particuliers de manière à favoriser l'intégration</li><li>- Représente la structure de sports équestres</li><li>- Conçoit une démarche de communication</li><li>- Participe aux actions des réseaux partenaires</li><li>- Contrôle le budget des actions programmées</li><li>- Gère les partenariats financiers</li><li>- Planifie l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels adaptés aux caractéristiques des publics</li><li>- Rend compte de l'utilisation des moyens financiers</li><li>- Anticipe les besoins en termes logistique</li><li>- Organise la maintenance technique</li><li>- Veille au respect des procédures de travail</li><li>- Adapte le programme d'action en cas de nécessité</li></ul>
--	--	--	--

			- Effectue le bilan des actions réalisées
<b>UC3 : CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN SPORTS ÉQUESTRES</b>			
<p><b>Encadrement d'activités de perfectionnement sportif en sports équestre</b></p> <p>Proposition de programme de perfectionnement sportif dans la cadre des objectifs de la structure de sports équestres adapté aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés</p> <p>Définition des modes d'intervention à caractère technique adaptées au niveau de progression technique et aux caractéristiques spécifiques des pratiquants</p> <p>Proposition des démarches d'entraînement adaptés aux objectifs et aux caractéristiques spécifiques des pratiquants compétiteurs</p> <p>Encadrement des apprentissages techniques en sports équestres en prenant en compte les caractéristiques spécifiques des pratiquants</p> <p>Conduite des temps de perfectionnement en sports équestres en lien avec les singularités des pratiquants</p> <p>Analyse les potentiels et les limites des pratiquants compétiteurs en lien avec leurs spécificités</p> <p>Accompagnement des pratiquants compétiteurs dans l'analyse de leur pratique en adaptant les démarches</p>	<p>C3.1 - Conduire une démarche d'enseignement en sports équestres en prenant en compte les particularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques de tous les pratiquants</p> <p>C3.2 - Conduire une démarche d'entraînement en sports équestres à partir des caractéristiques singulières adaptées aux objectifs de perfectionnement sportif des pratiquants</p> <p>C3.3 - Conduire des actions de formation en sports équestres en prenant en compte les singularités physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen des deux modalités suivantes :</p> <p>A) - Conduite d'une séance d'enseignement dans la discipline choisie par le candidat suivie d'un entretien</p> <p>B) - Conduite d'une séance d'entraînement dans la discipline choisie par le candidat faisant suite à un temps d'observation d' un couple de niveau Amateur ou équivalent.</p>	<p>Le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définit une progression pédagogique en sports équestres adaptée aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés</li> <li>- Conduit un enseignement collectif en sports équestres adapté aux caractéristiques spécifiques des publics encadrés</li> <li>- Régule son intervention en fonction des réactions du public</li> <li>- Évalue un cycle d'enseignement en sports équestres notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques et des besoins particuliers des pratiquants</li> <li>- Définit le plan d'entraînement en sports équestres adapté aux spécificités des publics encadrés</li> <li>- Conduit l'entraînement en sports équestres en prenant en compte les caractéristiques physiques, motrices, sensorielles, cognitives et</li> </ul>

<p>et outils pédagogiques à leurs caractéristiques spécifiques</p> <p>Conception interventions dans le champ de la formation en sports équestres à partir des singularités des stagiaires</p> <p>Mise en œuvre de situations formatives en sports équestres à partir des singularités des stagiaires</p>			<p>psychiques des pratiquants</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadre un groupe dans le cadre de la compétition en sports équestres en prenant en compte la singularité de chaque pratiquant</li> <li>- Évalue le cycle d'entraînement en sports équestres</li> <li>- Élabore des scénarios pédagogiques en sports équestres adapté aux caractéristiques singulières de chaque stagiaire</li> <li>- Prépare les supports de ses interventions en sports équestres en adaptant les modalités de transmission de l'information aux singularités de son public afin de s'assurer de sa compréhension par tous</li> <li>- Met en œuvre une situation formative en sports équestres en prenant en compte les singularités motrices, sensorielles, cognitives et psychiques des pratiquants et des stagiaires</li> <li>- Adapte son intervention aux réactions et aux caractéristiques</li> </ul>
--	--	--	--

			spécifiques des stagiaires en sports équestres - Évalue des actions de formation en sports équestres notamment au regard de la prise en compte des caractéristiques et des besoins particuliers des stagiaires
<b>UC 4 : ENCADRER LES SPORTS EQUESTRES EN SÉCURITÉ</b>			
<p><b>Encadrement des sports équestres en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers, de la cavalerie et de lui-même</b></p> <p>Encadrement des sports équestres en assurant la sécurité des pratiquants et des tiers, et en préservant l'intégrité physique et psychique des pratiquants au regard de leurs singularités</p> <p>Vérification de la conformité du matériel technique et des espaces nécessaires à la réalisation de l'activité sports équestres en prenant en compte les caractéristiques singulières des pratiquants</p> <p>Vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité en sports équestres</p>	<p>C 4.1 - Réaliser en sécurité les démonstrations techniques en sports équestres</p> <p>C4.2 - Adapter sa posture pédagogique et les démarches d'intervention afin que chaque sportif évolue en sécurité</p> <p>C 4.3 - Réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants en sports équestres en prenant en compte leurs caractéristiques singulières physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques</p> <p>C 4.4 - Assurer la sécurité des pratiquants et des tiers en sports équestres tout en impliquant les pratiquants dans la gestion de leur propre sécurité et de celle des tiers</p>	<p>L'épreuve certificative est réalisée au moyen des deux modalités suivantes :</p> <p>A – Démonstration technique commentée dans la discipline choisie</p> <p>B – Un entretien portant sur la capacité du candidat à encadrer les sports équestres en sécurité.</p>	<p>Le candidat :</p> <p>- Évalue ses propres capacités à effectuer une démonstration technique en sports équestres</p> <p>- Explicite les différents éléments de la démonstration technique en sports équestres en choisissant des moyens de transmission de l'information adaptés aux caractéristiques des pratiquants. Met en œuvre des démarches pédagogiques adaptées permettant au pratiquant d'expérimenter la discipline en sécurité.</p> <p>- Evalue et anticipe les risques objectifs et potentiels liés à la pratique des sports équestres pour le pratiquant en accordant une vigilance particulière à ses</p>

		<p>caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident en sports équestres en prenant en compte les singularités du pratiquant</li> <li>- Évalue les risques objectifs liés au contexte de pratique des sports équestres</li> <li>- Anticipe les risques juridiques liés à la pratique des sports équestres et au milieu dans lequel il se pratique</li> <li>- Assure la sécurité passive des équipements de sports équestres</li> <li>- Prévient les comportements à risque en « sports équestres</li> <li>- Veille à l'intégrité physique et morale des pratiquants en accordant une vigilance particulière à leurs caractéristiques singulières (physiques, motrices, sensorielles, cognitives et psychiques)</li> <li>- Agit, ou fait appel à un tiers lorsqu'il rencontre ses propres limites,</li> </ul>
--	--	---



			pour préserver l'intégrité physique et psychique en cas de maltraitance des mineurs et des personnes vulnérables.
--	--	--	---

**SITUATION D'ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES UNITÉS CAPITALISABLES  
3 ET 4 DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE  
ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFECTIONNEMENT SPORTIF », MENTION  
« SPORTS EQUESTRES »**

Situation d'évaluation certificative des unités capitalisables 3 et 4 :

Le candidat choisit parmi la liste suivante une discipline qui servira de support commun aux épreuves certificatives des UC3 et UC4 :

- dressage ;
- para-dressage ;
- saut d'obstacles ;
- concours complet ;
- attelage ;
- voltige ;
- équitation western ;
- endurance ;
- horse ball ;
- techniques de randonnées équestres et de compétition « TREC » ;
- hunter
- tir à l'arc à cheval ;
- pony games ;
- équitation de travail.

➤ Épreuve certificative de l'unité capitalisable 3

Elle est composée des deux modalités.

Modalité A. - Conduite d'une séance d'enseignement dans la discipline choisie par le candidat.

Le jour de l'épreuve, le thème, le niveau et le public sont précisés par les évaluateurs au candidat avant la préparation de la séance. Le candidat dispose d'une heure pour préparer la séance, aménager l'aire d'évolution et prendre en charge les cavaliers.

Le candidat conduit une séance d'enseignement de trente minutes maximum pour un public d'au moins quatre pratiquants de niveau galop 4 maximum.

La séance est suivie d'un entretien de quinze minutes maximum portant sur sa démarche d'enseignement son analyse et son évaluation. L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à adopter une démarche intégrative des différents publics dans ses séances d'enseignement.

Modalité B. - Conduite d'une séance d'entraînement dans la discipline choisie par le candidat  
Pendant dix minutes maximum, le candidat observe un couple de niveau Amateur ou

équivalent.

A l'issue de l'observation, le candidat présente au pratiquant, en présence des évaluateurs, sur une durée de cinq minutes maximum, un diagnostic de sa prestation et les objectifs de la séance d'entraînement qu'il lui propose.

Le candidat conduit ensuite la séance d'entraînement avec le même couple de niveau Amateur ou équivalent sur une durée de trente minutes maximum

La séance est suivie d'un entretien de quinze minutes maximum portant sur sa démarche d'entraînement son analyse et son évaluation. L'échange avec les évaluateurs permet également de vérifier la capacité du candidat à gérer la sécurité dans la discipline choisie et à adopter une démarche intégrative des différents publics dans ses séances d'entraînement.

➤ Épreuve certificative de l'unité capitalisable 4

L'épreuve certificative est réalisée au moyen des deux modalités suivantes :

Modalité A – Démonstration technique commentée dans la discipline choisie

<b>Discipline</b>	<b>Modalités de la démonstration technique</b>
Dressage	Montée
Para-dressage	Montée
Saut d'obstacles	Montée
Concours complet	Montée
Attelage	Attelée
Voltige	Montée ou longée
Equitation western	Montée
Endurance	Montée
Horse ball	Montée
TREC	Montée
Hunter	Montée
Tir à l'arc à cheval	Montée
Pony games	Montée
Equitation de travail	Montée

Cette épreuve certificative consiste en la conduite d'une démonstration technique commentée en sécurité dans la discipline choisie

Le candidat réalise, avec son cheval, une démonstration technique commentée en sécurité dans la discipline choisie, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous. et exécutée de la façon suivante :

a) Le candidat présente oralement aux évaluateurs, sur une durée de cinq minutes maximum, les difficultés techniques qu'il souhaite traiter lors de sa démonstration. Les évaluateurs valident ou complètent, le cas échéant, la proposition du candidat.

Pour être validées, ces difficultés techniques doivent relever du niveau Amateur 2 minimum ou équivalent, sur la base des normes techniques des règlements de la Fédération française d'équitation.

b) Le candidat ayant préalablement détendu le cheval, réalise pendant dix minutes maximum une présentation des difficultés validées en a),

c) A l'issue de la présentation, le candidat propose sur une durée de cinq minutes maximum une analyse de sa prestation et propose les objectifs d'une séance de travail;

d) Le candidat conduit une séance commentée de travail du cheval pendant vingt minutes maximum ;

Modalité B. – Un entretien permettant de vérifier la compétence du candidat à encadrer les sports équestres en sécurité.

Le candidat échange avec les évaluateurs sur une durée de quinze minutes maximum. Cet échange permet aux évaluateurs de vérifier la capacité du candidat à encadrer les sports équestres en sécurité.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DISPENSES DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION (EPEF) ET DES EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE (EPMS) AINSI QUE ÉQUIVALENCES D'UNITÉ CAPITALISABLE (UC) AVEC DIPLÔME D'ETAT SUPERIEUR DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT SPÉCIALITÉ « PERFORMANCE SPORTIVE », MENTION « SPORTS EQUESTRES »**

ANNEXE III-A

Vous avez obtenu	Equivalences dans le DEJEPS sports équestres	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMS (*)	UC 1	UC 2	UC 3		UC 4
							Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
Les personnes titulaires des qualifications mentionnées ou des exigences préalables à l'entrée en formation, ou des exigences préalables à la mise en situation pédagogique ou d'une ou plusieurs unités capitalisables (UC) correspondantes du DEJEPS perfectionnement sportif mentions « dressage » ou « concours de saut d'obstacles » ou « concours complet d'équitation » obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes.									
Diplôme d'Etat de niveau-4 permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport			X	X			X		
Candidats ayant obtenu les EPEF		X	X						

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMS P (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
Vous avez obtenu								
Candidats ayant obtenu les EPMS P			X					
Candidats ayant obtenu ou une ou plusieurs unités capitalisables (UC) du DEJEPS « perfectionnement sportif » mentions « dressage » ou « concours de saut d'obstacles » ou « concours complet »						Obtient de droit la ou les UC correspondantes		

### ANNEXE III-B

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMS P (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
Vous avez obtenu								
<p>Les personnes titulaires d'un diplôme d'Etat ou d'un titre à finalité professionnelle (TFP) de niveau 4 permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport ou d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) EAE (*) délivré par la Commission paritaire nationale de l'emploi - Entreprises Equestres (CPNE-EE), et qui justifient de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres attestée par le directeur technique national de l'équitation ou son représentant ainsi que de résultats sportifs attestés par le directeur technique national de l'équitation mentionnés dans le tableau ci-après obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :</p>								
<b>Sportif de haut niveau</b> inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X	X	X			X		X
<b>Dressage</b> 3 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers en compétitions de niveau « Amateur 3 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X	X	X			X		
<b>Dressage</b> 3 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers en compétitions de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent en dressage	X	X	X			X		X

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMS P (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
<b>Vous avez obtenu</b>								
<b>CSO</b> 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 2 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	X	X			X		
<b>CSO</b> 5 classements dans le premier quart en « Amateur 1 Grand Prix » ou en « Pro 3 » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X	X	X			X		X
<b>CCE</b> 3 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers en épreuves de <b>CCE AM2</b> minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
<b>CCE</b> 3 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers en épreuves de <b>CCE AM1</b> minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
<b>Attelage</b> : 3 classements dans la première moitié en épreuves d' <b>attelage AM2</b> Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
<b>Attelage</b> : 3 classements dans la première moitié en épreuves d' <b>attelage AM 1</b> Grand Prix minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
<b>Endurance</b> : 3 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers des partants en épreuves d' <b>endurance AM 1</b> minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
<b>Endurance</b> : 3 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers des partants en épreuves d' <b>endurance AM Elite</b> minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
<b>Horse Ball</b> : 5 participations effectives à un match de <b>Horse Ball</b> du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
<b>Horse Ball</b> : 5 participations effectives à un match de <b>Horse Ball</b> du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
<b>TREC</b> : Résultats en épreuves de <b>TREC AM 1</b> minimum ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 <sup>ère</sup> moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X	X			X		

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMS P (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
<b>Vous avez obtenu</b>								
<b>TREC</b> : Résultats en épreuves de <b>TREC AM Elite minimum</b> ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 <sup>ère</sup> moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X	X	X			X		X
<b>Hunter</b> 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Amateur 1 type Grand prix ou Maniabilité	X	X	X			X		
<b>Hunter</b> 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Elite type Grand prix ou Maniabilité	X	X	X			X		X
<b>Western</b> : 5 participations en épreuves <b>Western AM 2</b> minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X	X			X		
<b>Western</b> : 5 participations en épreuves <b>Western AM 1</b> minimum ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X	X	X			X		X
<b>Voltige</b> : 2 classements en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de <b>voltige AM 2</b> individuel minimum ou équivalentes	X	X	X			X		
<b>Voltige</b> : 2 classements en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de <b>voltige AM 1</b> individuel minimum ou équivalentes	X	X	X			X		X
<b>Equitation de travail</b> : Résultats en épreuves d' <b>Equitation de travail</b> en AM 2 minimum ou équivalentes permettant d'attester : -Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, -Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement -Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X	X	X			X		
<b>Equitation de travail</b> : Résultats en épreuves d' <b>Equitation de travail</b> en AM 1	X	X	X			X		X

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMS P (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
<b>Vous avez obtenu</b>								
minimum ou équivalentes permettant d'attester :  -Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, -Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement -Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.								
<b>Tir à l'Arc à cheval</b> : 6 classements en épreuve de <b>tir à l'Arc à cheval</b> en Club Elite combiné 3 épreuves	X	X	X			X		
<b>Tir à l'Arc à cheval</b> : 6 classements en épreuve internationale.	X	X	X			X		X
<b>Pony Games</b> : 5 classements dans le 1er quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X	X	X			X		
<b>Pony Games</b> : 3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe	X	X	X			X		X

### ANNEXE III-C

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMS P (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	Dispense « démonstration technique »
<b>Vous avez obtenu</b>								
Les personnes qui justifient, sur la base des normes techniques des règlements de la fédération française d'équitation au 01/09/2023 ; de résultats sportifs attestés par le directeur technique national de l'équitation mentionnés dans le tableau ci-après obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :								

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres  Vous avez obtenu	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMS P (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	Dispense « démonstration technique »
<b>Sportif de haut niveau</b> inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X							X
<b>Dressage</b> 3 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers en compétitions de niveau « Amateur 2 Préliminaire » minimum ou équivalent en dressage	X							
<b>Dressage</b> 3 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers en compétitions de niveau « Amateur 1 Grand Prix » minimum ou équivalent en dressage	X							X
<b>CSO</b> 5 classements dans le premier quart en compétition de niveau « Amateur 1 Grand Prix » minimum ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles,	X							
<b>CSO</b> 5 classements dans le premier quart en « Amateur Elite Grand Prix » ou équivalent hors épreuve type spéciale en concours de saut d'obstacles	X							X
<b>CCE</b> 3 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers en épreuves de <b>CCE</b> AM1 minimum ou équivalentes	X							
<b>CCE</b> 3 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers en épreuves de <b>CCE</b> AM Elite minimum ou équivalentes	X							X
<b>Attelage</b> : 3 classements dans la première moitié en épreuves d' <b>attelage</b> AM2 Grand Prix minimum ou équivalentes	X							
<b>Attelage</b> : 3 classements dans la première moitié en épreuves d' <b>attelage</b> AM 1 Grand Prix minimum ou équivalentes	X							X
<b>Endurance</b> :3 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers des partants en épreuves d' <b>endurance</b> AM 1 minimum ou équivalentes	X							
<b>Endurance</b> : 3 classements dans le 1 <sup>er</sup> tiers des partants en épreuves d' <b>endurance</b> AM Elite minimum ou équivalentes	X							X
<b>Horse Ball</b> : 5 participations effectives à un match de <b>Horse Ball</b> du championnat de France Amateur Elite minimum ou équivalentes	X							



Equivalences dans le DEJEPS sports équestres	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMS P (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	Dispense « démonstration technique »
<b>Horse Ball</b> : 5 participations effectives à un match de <b>Horse Ball</b> du championnat de France Pro minimum ou équivalentes	X							X
<b>TREC</b> : Résultats en épreuves de <b>TREC AM 1 minimum</b> ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 <sup>ère</sup> moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 - PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X							
<b>TREC</b> : Résultats en épreuves de <b>TREC AM Elite minimum</b> ou équivalentes permettant d'attester : - POR : 2 résultats dans la 1 <sup>ère</sup> moitié du classement, - Maîtrise des allures : 2 résultats minimum de 40/60 PTV : 2 résultats minimum de 120/160	X							X
<b>Hunter</b> 5 classements dans le premier tiers en compétition en Hunter Equitation, niveau Elite type Grand prix ou Maniabilité	X							
<b>Sportif de haut niveau</b> inscrit ou ayant été inscrit sur liste HN en équitation	X							X
<b>Western</b> : 5 participations en épreuves <b>Western AM 2 minimum</b> ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X							
<b>Western</b> : 5 participations en épreuves <b>Western AM 1 minimum</b> ou équivalentes dont au moins 1 en Trail et 1 en Reining avec un score minimum de 68	X							X
<b>Voltige</b> : 2 classements en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de <b>voltige AM 2</b> individuel minimum ou équivalentes	X							
<b>Voltige</b> : 2 classements en tant que longueur dans la première moitié des partants au championnat de France de <b>voltige AM 1</b> individuel minimum ou équivalentes	X							X
<b>Equitation de travail</b> : Résultats en épreuves d' <b>Equitation de travail</b> en AM 2	X							

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres  Vous avez obtenu	TEP (*)  Test technique	TEP (*)  Test pédagogique	EPMS P (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	Dispense « démonstration technique »
minimum ou équivalentes permettant d'attester :  -Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, -Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement -Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.								
<b>Equitation de travail</b> : Résultats en épreuves d' <b>Equitation de travail</b> en AM 1 minimum ou équivalentes permettant d'attester :  -Reprise : 1 résultat à 65% minimum du total des points, -Maniabilité technique : 1 résultat dans la première moitié du classement -Tri de bétail : 1 résultat dans la première moitié du classement.	X							X
<b>Tir à l'Arc à cheval</b> : 6 classements en épreuve de <b>tir à l'Arc à cheval</b> en Club Elite combiné 3 épreuves	X							
<b>Tir à l'Arc à cheval</b> : 6 classements en épreuve internationale.	X							X
<b>Pony Games</b> : 5 classements dans le 1er quart en épreuves PMG Open ou équivalentes	X							
<b>Pony Games</b> : 3 classements au championnat de France Club Elite Excellence Equipe	X							X

### ANNEXE III-D

Les personnes titulaires des qualifications mentionnées obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMSP (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
TFP AAE justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres attestée par le directeur technique national de l'équitation ou son représentant		X	X					
TFP AE justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres attestée par le directeur technique national de l'équitation ou son représentant		X	X					
Degré 3	X							
Degré 4	X							
Brevet fédéral d'entraîneur niveau 2 dans l'une des disciplines suivantes :  Dressage, CSO*, CCE*, para dressage, attelage, reining, voltige, endurance, équitation de travail, TREC*, TAC*, horse ball, pony games justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres attestée par le directeur technique nation de l'équitation ou son représentant							X	
Moniteur d'équitation options attelage et équitation western RNCP36359 justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres attestée par le directeur technique national de l'équitation ou son représentant		X	X			X		

### ANNEXE III-E

Les personnes titulaires des qualifications mentionnées obtiennent les dispenses ou équivalences suivantes :

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMSP (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
*CQP ASA justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres attestée par le		X	X					

Equivalences dans le DEJEPS sports équestres	TEP (*) Test technique	TEP (*) Test pédagogique	EPMSP (**)	UC 1	UC 2	UC 3		UC4
						Dispense « CS d'enseignement » (1)	Dispense « CS optimisation » (2)	
directeur technique national de l'équitation ou son représentant								
*CQP ORE justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres attestée par le directeur technique national de l'équitation ou son représentant		X	X					
*CQP EAE justifiant de 300h d'encadrement sportif sur les 5 dernières années dans le champ des sports équestres attestée par le directeur technique national de l'équitation ou son représentant		X	X			X		